

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)



Qu'est-ce que l'OSCE ?

L'OSCE a été fondée en 1975, à une époque très marquée par la polarisation politique de la guerre froide, le conflit Est-Ouest qui impliquait les Etats-Unis et l'URSS ainsi que leurs alliés respectifs. Afin de créer une enceinte de dialogue et de négociation entre les nations, les chefs d'Etat et de gouvernement de 35 pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont lancé la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui s'est réunie pour la première fois en 1973 à Helsinki, en Finlande.

Deux ans plus tard, l'Acte final d'Helsinki a été adopté. Il contient le Décalogue d'Helsinki, dix principes fondamentaux régissant les relations entre les Etats et leurs citoyens ainsi qu'entre les Etats. Bien que cet accord ne soit pas juridiquement contraignant, la déclaration de bonne volonté qu'il contient a valeur de référence pour la suite du processus de détente, de rapprochement politique et de coopération en Europe.

En 1990, tous les Etats participants de la CSCE ont signé la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, dans laquelle ils ont solennellement proclamé la fin de l'ère de la confrontation et de la division en Europe. En 1994, la CSCE a pris un nouvel élan politique en se rebaptisant « Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe » (OSCE). Ses objectifs ont été maintenus : gestion des conflits, relèvement post-conflit, progrès économique et social et bien-être des populations, ainsi que promotion des libertés et des droits fondamentaux. Aujourd'hui, 57 Etats participants d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord coopèrent en vue de renforcer la stabilité et la sécurité dans l'espace OSCE.

Que fait l'OSCE aujourd'hui ?

L'OSCE a une conception globale de la sécurité. Plutôt que de se limiter à la sécurité militaire traditionnelle, son action s'étend à d'autres domaines ou « dimensions ». En effet, il ne peut y avoir de sécurité durable tant que des cours d'eau sont pollués, que les individus ne peuvent exercer leurs droits, que des minorités sont victimes d'exclusion, que la traite d'êtres humains et les trafics d'armes et de stupéfiants prospèrent. Afin d'ouvrir la voie à la paix et à la stabilité, l'OSCE œuvre dans les domaines suivants :

- **Dimension politico-militaire** : maîtrise des armements, lutte contre les menaces transnationales, dont le terrorisme, protection des frontières, prévention et règlement des conflits, réformes militaires et activités policières.
- **Dimension économique et environnementale** : promotion de la coopération et du développement économiques, utilisation durable des ressources naturelles, encouragement d'une gestion écologiquement durable des déchets dangereux, utilisation partagée des ressources et gouvernance responsable.
- **Dimension humaine** : plaidoyer pour le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, participation à la préparation et à la tenue d'élections et envoi d'observateurs électoraux dans des pays de l'espace OSCE, promotion de l'égalité entre les sexes, liberté des médias, droits des minorités, Etat de droit, tolérance, non-discrimination et lutte contre la traite des êtres humains.



La présidence de l'OSCE est exercée par les Etats participants à tour de rôle, à chaque fois durant un an. Le pays assumant la présidence fournit des orientations politiques et administre le travail de l'organisation. Il coordonne étroitement son action avec la présidence précédente et la suivante. Ce dispositif, dit de « Troïka », assure la continuité des activités de l'OSCE.

L'organe directeur et le centre de décision de l'OSCE est le Conseil ministériel, qui réunit les ministres des Affaires étrangères de tous les Etats participants une fois par année en décembre.

Les activités courantes sont menées en arrière-plan et dans le cadre des réunions hebdomadaires du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne, auxquelles assistent les ambassadeurs de tous les Etats participants.

Les délégations parlementaires nationales se rencontrent, lors des sessions de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, pour examiner des questions de sécurité dans l'espace OSCE et faire rapport à leurs parlements nationaux respectifs. La Suisse dispose de six sièges à l'Assemblée parlementaire, qui sont occupés par des conseillers nationaux et des conseillers aux Etats.

L'OSCE est en outre présente sur le terrain à travers seize opérations en Europe du Sud-Est et de l'Est, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale. Elles ont essentiellement un rôle d'alerte précoce, de prévention et de gestion des conflits, de mise en place d'institutions démocratiques et de soutien aux autorités dans la mise en conformité avec les engagements pris au sein de l'OSCE. Les opérations de terrain mènent leurs activités conformément à leur mandat respectif, dans des domaines aussi variés que l'édification d'institutions démocratiques, le renforcement de la participation de représentants de la société civile à la prise de décision et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et contre la traite des êtres humains. Cette présence de l'OSCE sur le terrain contribue au relèvement post-conflit et favorise la transition démocratique.

Trois institutions indépendantes de l'OSCE apportent un soutien tout aussi important aux Etats participants dans la mise en conformité avec leurs engagements : le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BID-DH) à Varsovie, le Représentant pour la liberté des médias à Vienne et le Haut Commissariat aux minorités nationales à La Haye.

Pourquoi la Suisse fait-elle partie de l'OSCE ?

L'action pour la paix et la sécurité en Europe, dans ses régions limitrophes et dans le reste du monde est une priorité de la politique extérieure de la Suisse. Conformément à la stratégie de politique étrangère 2024-2027 du Conseil fédéral, cet engagement repose d'une part sur la coopération internationale et, d'autre part, sur les activités de promotion de la paix, de respect des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la sécurité internationale. L'OSCE constitue pour la Suisse une importante plateforme de discussion dans le cadre de la coopération européenne et transatlantique et lui offre une enceinte où elle peut débattre de questions de politique de sécurité avec les 56 autres Etats participants qui couvrent une zone allant « de Vancouver à Vladivostok ». Elle participe activement aux conférences et aux rencontres de l'OSCE, soutient des projets dans le domaine des droits de l'homme, de l'environnement et de l'économie ainsi que de la sécurité politico-militaire, et détache des experts auprès du Secrétariat de l'OSCE et des présidences actuelles.

Etats participants de l'OSCE

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, SaintSiège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine

Partenaires pour la coopération de l'OSCE

Afghanistan, Australie, Algérie, Egypte, Israël, Japon, Jordanie, Maroc, République de Corée, Tunisie, Thaïlande

